

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

La séance s'est ouverte sur la présentation par Mr CAILLEBAUX du C.A.U.E de l'opération cœur de village que nous avons initiée en début de mandat.

Cette présentation portait sur la réflexion de l'aménagement de l'entrée du village (secteur Poste, commerces) et sur le quartier de l'ancienne école.

SIVOM Enfance Jeunesse – Réflexion sur la présentation des différents scénarios d'Aveyron Ingénierie concernant la structure de la crèche et du centre aéré (123 Soleil)  
Des études ont été demandées par le SIVOM enfance jeunesse concernant le bâtiment de la crèche.

L'évolution des normes oblige le SIVOM à engager une réflexion sur la mise aux normes des locaux.

Les solutions envisagées ont été présentées au conseil municipal, membre du SIVOM.

**ECOLE PRIVEE D'AGUESSAC.** Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage scolaire.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la demande de subvention à hauteur de 50 euros / Elève.

Le voyage concerne 23 élèves de notre commune.

**ANIMATIONS DE NOEL 2022-** Demande de subvention exceptionnelle en faveur du comité des fêtes.

Dans le cadre des festivités de Noël initiées par la mairie et organisées par les associations du village, le conseil a décidé à l'unanimité de valider la demande de subvention exceptionnelle.

**SIEDA – Rénovation de l'éclairage public –** présentation du programme pluriannuel.

Le conseil a validé la deuxième tranche de rénovation de l'éclairage public.

Après l'avenue des Causses et l'avenue de la Brézègue c'est la route des Gorges du Tarn qui verra, cette année, le remplacement des mâts et ampoules par des Leds.

**SIEDA – BOUCLIER TARIFAIRE ET AMORTISSEMENT ELECTRIQUE EN 2023**

La commune va pouvoir bénéficier du dispositif limitant l'augmentation du coût de l'électricité à 15 %.

### QUESTIONS DIVERSES

Mr PACAUD a été désigné délégué à la protection des données.

Rénovation d'un appartement communal, suite au départ d'un locataire.

Préparation des courriers à envoyer aux propriétaires concernant le débroussaillage de leur parcelle.